

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal

02 Mars 2023

Etaient présents : LAUFERON Patrick, BERGER Michaël, CARRION Pascal, DUCREUX Géraldine, GAUTHEY Agnès, LEBEAU Roland, LUC Frédérique, SEGOND Bruno, DADA Coralie, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck

Absents/excusés : BROCHOT Alain, DEVELAY Franck, FLACELIERE Murielle, GIRARD Lionel (pouvoir à Géraldine DUCREUX)

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2022

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Comptes de gestion et comptes administratifs 2022

Madame Ducreux 2^{ème} adjointe présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2022 pour chacun des budgets : budget principal, eau et assainissement.

Madame Ducreux détaille les principaux postes de charges et de recettes de la commune à savoir ainsi qu'un comparatif avec l'année précédente :

Budget Principal Commune 2022 :

1) Charges principales

- Charges courantes / entretien : 125 505.38€
- Charges de personnel : 134 338.90€
- Indemnités des élus : 35 826.60€
- Charges financières : 5 586.81€
- Attributions de compensation : 95 787.95€

2) Recettes principales

- Impôts et taxes : 194 098€
- Dotations de l'état : 146 314.75€
- Revenus des immeubles / biens communaux : 122 868.97€

Budget Investissement Commune 2022 :

1) Charges principales

- Remboursements d'emprunts : 19 022.65€
- Travaux et acquisition de matériel : 163 213.30€

2) Recettes principales

- Subventions : 15 927.07€ (Mme Ducreux précise que le reste à réaliser 2022 sur les subventions s'élève à 27 775€)
- Emprunt souscrit en cours d'exercice : 0€

Budget Principal Eau

1) Charges Principales

- Achat d'eau : 66 923.29€
- Energie : 3 687.57€
- Maintenance : 5 041.09€
- Honoraires / rémunérations intermédiaires : 4 442.69€
- Taxes et redevances : 20 007.91€
- Reversement redevance agence de l'eau : 10 783€

2) Recettes Principales

- Ventes d'eau : 165 241.31€

Budget Investissement Eau

1) Charges Principales

- Travaux : 27 518.31€

2) Recettes Principales

- FCTVA : 20 856€

Budget Principal Assainissement

1) Charges principales : 16 578.97€

2) Recettes principales : 15 838.57€

Budget Investissement assainissement :

1) Charges principales : 12 351.48€

2) Recettes principales : 11 580€

Le compte administratif du **budget principal** laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de **114 783.14 €**
- Un résultat antérieur reporté de **43 997.10 €**

Résultat à affecter (hors restes à réaliser) **158 780.24€**

- Solde des restes à réaliser 23 155€

Le besoin de financement s'établit à **72 457.65 €**. Le résultat est affecté comme suit :

- Compte 1068 : **72 457.65 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **86 322.59 €**

Le compte administratif du **budget eau** laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de **1 413.43 €**
- Un résultat antérieur reporté de **16 954.48 €**

Résultat à affecter (hors restes à réaliser) **18 367.91 €**

- Solde des restes à réaliser d'un montant de 10 675€

Le besoin de financement s'établit à **0 €**. Le résultat est affecté comme suit :

- Compte 1068 : **0 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **18 367.91 €**

Le compte administratif du **budget assainissement** laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de **-740.40 €**
- Un résultat antérieur reporté de **18 797.71 €**

Résultat à affecter **18 057.31 €**

- Solde des restes à réaliser : 0€

Le besoin de financement s'établit à **0€**.

Le résultat est affecté comme suit :

- Compte 1068 : **0 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **18 057.31 €**

Au moment de passer au vote, Monsieur le maire quitte la salle de réunion laissant la présidence à Monsieur Pascal Carrion 1er adjoint.

Le 1er Adjoint déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le percepteur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget principal, du budget eau et du budget assainissement.

Il soumet ensuite au vote les comptes administratifs qui sont adoptés à l'unanimité pour chacun des trois budgets : principal, eau et assainissement.

L'affectation des résultats du budget principal est adoptée à l'unanimité :

- Compte 1068 : **72 457.65 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **86 322.59 €**

L'affectation des résultats du budget eau est adoptée à l'unanimité :

- Compte 1068 : **0 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **18 367.91 €**

L'affectation des résultats du budget assainissement est adoptée à l'unanimité :

- Compte 1068 : **0 €**
- Compte 002 : report à nouveau : **18 057.31 €**

A l'issue de ces votes, le maire réintègre la salle et reprend la présidence de ce conseil.

3) Budget principal : délibération ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre ou opération		Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022		Montant total	Crédits pouvant être ouverts
20 - Immobilisations incorporelles						
203	Frais d'études	1 500,00 €	-518,21 €	DM1	981,79 €	245,45 €
204 - Subventions d'équip versées						
204182	GFP Bâtiments et install		518,21 €	DM1	518,21 €	129,55 €
21 - Immobilisations incorporelles						
2116	Cimetière	7 600,00 €			7 600,00 €	1 900,00 €
2117	Bois et forêts	11 000,00 €			11 000,00 €	2 750,00 €
2131	Constructions bâtiments publics	34 500,00 €			34 500,00 €	8 625,00 €
2132	Constructions bâtiments privés	44 486,52 €	36 000,00 €	DM4	80 486,52 €	20 121,63 €
2151	Réseaux de voirie	35 000,00 €			35 000,00 €	8 750,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	1 000,00 €			1 000,00 €	250,00 €
2182	Matériel de transport	1 808,40 €			1 808,40 €	452,10 €
2183	Matériel informatique	5 000,00 €			5 000,00 €	1 250,00 €
		141 894,92 €				
TOTAL					177 894,92 €	44 473,73 €

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget PRINCIPAL 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = **177 894,92 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **44 473,73 €**, soit 25% de **177 894,92 €**.

Le maire propose d'ouvrir au budget PRINCIPAL 2023 de la commune à hauteur de 281.69 €, des crédits par anticipation au chapitre 204 compte 204182– Subvention organismes. publics divers - Bâtiments et installations afin de pouvoir régler une facture du Sydesl.

Ces crédits qui s'ajouteront aux restes à réaliser 2022 déjà inscrits aux comptes 1321 et 2131 pour l'exercice 2023.

Adoption à l'unanimité.

4) Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Le Maire présente la proposition de convention dans le cadre de l'assistance et du suivi du DUERP.

La mise à jour du document unique est obligatoire au moins une fois par an, elle englobe l'élaboration du programme d'actions de prévention. L'évolution constante de la réglementation nous amène à faire appel à un prestataire extérieur. Le tarif proposé par le Société d'Édition et de protection Route (SEPR), société du groupe Pôle Prévention est de 1 015.20€ TTC

Adoption à l'unanimité.

5) Matériel communal

Le Maire propose de vendre le matériel inutilisé et entreposé à savoir :

- 5 bureaux d'écolier au prix de 15 € pièce
- 20 chaises d'écolier au prix de 10 € pièce
- Pierre de muret au prix de 50€ le m3 (environ 8 m3) à prendre sur place
- Stand en métal: 100€ à prendre sur place

Adoption à l'unanimité.

6) Statuts SYDESL

Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;

Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non membres ; Il met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ; À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Acceptation à l'unanimité de la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;

7) Informations diverses et retour des commissions

Recensement : les 2 agents avaient pour mission de recenser 439 logements. Sur ces 439 logements 320 ont été recensés en tant que résidence principale 12 logements occasionnels 24 résidences secondaires 52 logements vacants ou indéterminés et enfin 31 non enquêtés. 730 bulletins individuels ont été collectés.

Eau : les élus échangent sur les problèmes de turbidité qui persistent ; les échanges évoluent vers l'étude du financement d'une usine de traitement qui permettrait de dégager une production de 15 000m3. Les élus décident de demander un devis à VEOLIA en vue d'avoir tous les éléments pour se prononcer.

Epicerie : plusieurs candidatures ont été étudiées suite à l'annonce sur SOS Village ; 2 pistes sérieuses sont suivies.

PLUI : Le groupe de travail est composé de Patrick Lauféron, Pascal Carrion, Bruno Segond et Roland Lebeau. Selon les besoins, d'autres membres du conseil municipal peuvent intégrer ce groupe de travail.

Fête patronale : prochaine réunion avec les associations jeudi 09/03/2023 à 19h00 à la salle des associations ; les élus demandent d'organiser le tri des déchets sur la manifestation.

Cérémonie du 19 mars 1962 : elle se tiendra à 09h00 au monument

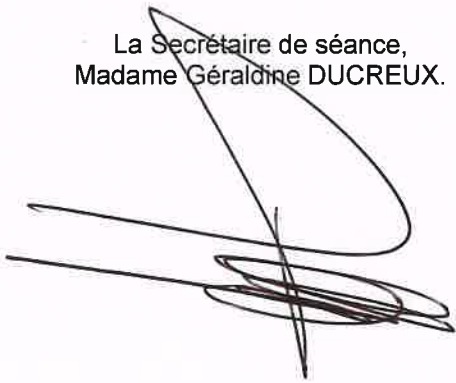
Embellissement : les travaux du lavoir sont en cours ; les plantations seront réalisées en temps voulu

8) Questions diverses

Coralie Dada informe les élus de l'obligation pour la commune d'avoir un composteur en 2024

La séance est levée à 23h00

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

